

SOLIDARITÉ:—

“	quelles exceptions peut opposer le débiteur solidaire	1112
“	cesse pour partie dans le cas de confusion de qualités	1113
“	continue à l'égard des autres au cas de division pour un des débiteurs solidaires.....	1114
“	quand et comment cesse par la division de la dette..	1115 à 1116
“	division entre les débiteurs.....	1117
“	leurs recours l'un contre l'autre.....	1118 à 1120
“	dans le cas de renonciation par le créancier à l'action solidaire contre l'un.....	1119
“	ne donne pas à l'obligation le caractère d'indivisibilité....	1125
“	la remise du titre original à un débiteur solidaire profite aux autres.....	1183
“	la remise expresse à un des débiteurs solidaires ne libère les autres que pour sa part.....	1184
SOMMATIONS respectueuses ne sont pas obligatoires.....		123
SOUCHE, partage par souches dans le cas de représentation.....		623
SOULTE, inégalité des lots, en partage, se compensent par soulte.....		704
SOURCES, comment on peut en user.....		502
SOURD-MUET, comment peut faire testament.....	847, 850, 852	
SOUS-LOCATION est un droit du locataire:.....		1638
“	n'a lieu pour bail de propriété rurale.....	1646
SOUS-LOCATAIRE, comment tenu à l'égard du locateur principal.....		1639
“SOUVERAIN” (“Le”) sens de cet expression.....		17 § 1
SOUVERAIN, valeur de cette pièce.....		17 § 20
STATUT:— <i>Vide</i> ACTE, LOIS.		
STATUT IMPÉRIAL:— <i>Vide</i> LOIS.....		1
STATUT PROVINCIAL:— <i>Vide</i> LOIS.....		1
STATUT PERSONNEL, quand s'applique.....		6
STATUT RÉEL, lois qui ont ce caractère.....		6
STERLING (louis) sa valeur.....		17, 20°
SUBROGATION est légale ou conventionnelle.....		1154
“	conventionnelle, en quels cas.....	1155
“	de plein droit en quel cas.....	1156
“	a lieu contre les cautions.....	1157
“	ne préjudicie pas au créancier qui ne reçoit que partie de sa créance.....	1157, 1986
“	de l'héritier qui paie plus que sa part.....	740
“	du légataire particulier, comment a lieu.....	741
“	subrogation en faveur de la caution.....	1950, 1951
“	ordre de collocation de ceux qui ont subrogation.....	1986, 1987, 1988
SUBROGÉ-TUTEUR doit être nommé sur la tutelle.....		267
“	en quoi consistent ses fonctions.....	267, 268
“	elles cessent de la même manière que celles du tuteur.....	270
“	peut invoquer les mêmes causes d'exemption que le tuteur.....	271
“	est sujet aux mêmes incapacités, exclusion et destitution.....	271